

**Extrait des délibérations
du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO
du jeudi 22 octobre 2009**

L'an deux mille neuf, le 22 octobre 2009 à 18 heures 30, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 14 octobre 2009.

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Frédéric BERROD, Christian URVOY, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER

ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND

LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Nicolas HEURTEL

PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Georges BREZELLEC, Martine POIGNONNEC, Dominique BLANC, Mathieu TANON

TREVENEUC : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Mariannick KERVOELEN par Martine POIGNONNEC, Isabelle QUERE par Mathieu TANON

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE

SECRETARE DE SEANCE : Georges BREZELLEC

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N°2009-099

Renouvellement de contrat de l'assurance statutaire

Depuis 1992, le centre de gestion 22 propose à toutes les collectivités qui le souhaitent un contrat mutualisé qui couvrent tous les risques statutaires (maladie, maternité, adoption, longue maladie, longue durée, accident de service, maladie professionnelle, décès, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office). La communauté de communes adhère à ce contrat groupe et ce jusqu'au 31 décembre 2010.

Afin de préparer la consultation pour 2011, le centre de gestion sollicite les collectivités qui souhaitent adhérer au prochain contrat.

Pour information, le fait de mandater le CdG 22, interdit une consultation parallèle et simultanée. Cependant si la proposition notifiée par le CdG 22 ne convenait pas, la communauté de communes pourrait alors procéder à sa propre consultation.

Vu l'avis favorable du bureau du 29 septembre 2009

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- Accepte de donner mandat au Président pour demander au Centre de Gestion 22 de souscrire un nouveau contrat groupe d'assurances à compter du 1^{er} janvier 2011.
- Autorise le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
